



CDD a terme imprecis

Par **Nah**, le 10/11/2023 à 08:59

Je demande un éclaircissement car je n'arrive pas à savoir si mon CDD est à terme précis ou non. Je suis engagé pour une durée minimale à compte du 16ocycobre jusqu'au 4 décembre, le contrat sera prolongé automatiquement jusqu'au retour du salarié remplacé en cas de prolongement de son absence. Le retour effectif du salarié sera le terme du contrat.

Question : Si je souhaite ne rester que jusqu'au 04 décembre, est que ce serai une démission ?

Merci pour votre aide.

Par **Cousinnestor**, le 10/11/2023 à 09:12

Hello !

En effet votre CDD est un "CDD sans terme précis" : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34640>

Pour quelle raison envisageriez-vous unilatéralement une "rupture" anticipée de ce CDD (ce ne serait pas une "démission") ?

A+

Par **janus2fr**, le 10/11/2023 à 09:48

[quote]

Je suis engagé pour une durée minimale à compte du 16ocycobre jusqu'au 4 décembre, le contrat sera prolongé automatiquement jusqu'au retour du salarié remplacé en cas de prolongement de son absence. Le retour effectif du salarié sera le terme du contrat.

[/quote]

Bonjour,

Cette formulation est maladroite. Il aurait fallu dire que vous êtes engagé jusqu'au retour du salarié remplacé (ou si son contrat est définitivement rompu) avec une période minimale

jusqu'au 4 décembre. Cela signifie que si le salarié remplacé revient avant le 4 décembre, votre contrat prendra fin à cette date (4 décembre), mais s'il n'est pas revenu avant le 4 décembre, votre contrat prendra fin à la date de son retour, date inconnue à ce jour.

Vous ne pouvez donc pas être sur de pouvoir terminer ce CDD au 4 décembre.